

École élémentaire d'application Jacques PREVERT
48, avenue Louis Laroche
23000 GUERET Guéret
05 55 52 12 18
ce.0230482z@ac-limoges.fr

Procès-verbal du conseil d'école du 5 novembre 2024

Présents :

- ▲ Représentants des parents d'élèves : Mmes Degaine, Eclache, Lafont, Thomas et M. Thienpont
- ▲ L'équipe enseignante : Mmes Caillez, Crassous, Fredon, Godard, Gaumet, Lagrange, Marzeau, Parrain, Piquet et MM. Fouchier, Grison, Pré, Vachon, Weens.
- ▲ Représentante de la municipalité : Mme Fournier, maire de Guéret
- ▲ Représentant du péri-scolaire : M. Kharadji Jimmy
- ▲ DDEN : M. Desagnat

Excusé(s) :

- ▲ Représentant(s) des parents d'élèves : Mmes Vauclin, Forgeau, Ibrahim, Gabillon, Jolly et Mr Winterstein
- ▲ Equipe enseignante : Mme Chapoux
- ▲ Membres du RASED : Mmes Debouche-Aufort et Geoffre et Mr Clavé

Secrétaires de séance : enseignant et représentant des parents d'élèves : Mmes Degaine (représentante de parents) et Marzeau (enseignante)

La séance est ouverte à 17h20.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil d'école
- Règlement intérieur de l'école
- Projet d'école
- PPMS unifié
- Evaluation d'école
- Informations diverses
- Questions diverses

Tour de table de présentations : nouveaux enseignants, et nouveaux parents élus.

1 - Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école

Le compte-rendu du conseil d'école du 2 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 - Règlement intérieur de l'école

Quelques modifications sont à effectuer. Les parties concernées sont :

ARTICLE 3 : ABSENCES

En cas d'absence, il est demandé aux familles de prévenir l'école entre 8h et 8h45 au 05 55 52 12 18 ou par mail ecole.prevert.gueret@ac-limoges.fr. Ou ce.0230482z@ac-limoges.fr.

ARTICLE 6 : ENTREE ET SORTIE DE L'ECOLE

Les horaires scolaires habituels sont : lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h45-12h00/14h00-16h45.

Durant la période nécessitant des mesures sanitaires liées au COVID-19, ces horaires sont aménagés avec entrées et sorties décalées selon les classes, avec un accueil directement dans les classes, après lavage des mains (classes ou toilettes) :

L'accueil se fait directement dans chaque classe, de la manière suivante :

Portails avenue Louis Laroche et impasse : entrées entre 8h35 et 8h45 précise, et entre 13h50 et 14h précise, sorties à 12h et 16h45 : classes de CE2 de Mr Grison, classes de CM1-CM2 de Mmes Crassous, Lagrange et Marzeau.

Portail du bout de l'impasse : entrées entre 8h35 et 8h45 précise, et entre 13h50 et 14h précise, sorties à 12h et 16h45 : classes de CP de Mmes Fredon et Parrain, de CP-CE1 de Mme Gaumet, de CE1-CE2 de Mme Godard.

Les élèves sont accueillis à 13h50 par les maîtres dans la classe ~~après lavage des mains.~~

ARTICLE 7 : RECREATIONS

Les sorties comme les entrées doivent s'effectuer le plus calmement possible ; les élèves s'abstiennent de courir dans les couloirs ou de s'y agiter. Aucun élève ne doit rester en classe sans surveillance, ni pénétrer dans les bâtiments durant la récréation.

La récréation par demi-journée est d'une durée de 15 minutes ~~ou de deux fois 10 minutes~~, selon les classes. ~~L'organisation spatiale est modifiée durant la période nécessitant des mesures sanitaires liées au Covid-19 et pendant les travaux de la cour.~~

Les élèves sont sous la surveillance de leur enseignant.

Les élèves ne prennent pas de goûter à l'école au cours des récréations du matin et de l'après-midi. Pour les élèves qui ne prennent pas de petit déjeuner ou le prennent très tôt, il sera possible qu'ils prennent une collation à la garderie avant 8h35 ou avant d'entrer en classe.

Les élèves n'apportent à l'école ni bonbons, ni chewing-gums, à l'exception des anniversaires ~~après accord de chaque enseignant.~~

Les jeux et comportements susceptibles d'entraîner des accidents corporels ou des dégâts matériels sont interdits. Tous les objets dangereux (tels que pétards, couteaux, objets de verre...) sont interdits ainsi que les objets rapportés de la maison, tels que téléphones portables, ~~lecteur MP3~~, petits jouets.

CHAPITRE IV : LES PARENTS ET L'ECOLE

ARTICLE 8 : ~~Lorsque le protocole sanitaire le permet~~ des rencontres parents-enseignants sont organisées au niveau de chaque classe afin d'avoir un échange sur l'activité scolaire des enfants. Durant celles-ci, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents (y compris lorsque les enfants sont à l'intérieur de l'école). Par ailleurs, les enseignants se tiennent à la disposition des parents lorsque ceux-ci souhaitent les rencontrer, sur prise de rendez-vous.

Mme Piquet explique que le règlement est signé et lu en classe mais aussi signé à la maison. Il sera présenté dans toutes les classes de manière adaptée. Il est signé par chaque élève et transmis aux responsables légaux qui le signent à leur tour.

Ce nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3 – Projet d'école :

Le projet d'école couvrant les années 2021 à 2024 se poursuit et se termine cette année scolaire.

Rappel des axes :

Axe 1 ☞ Mieux parler, mieux lire, mieux écrire

Axe 2 ☞ Mieux compter, mieux raisonner

Ces deux axes répondent à l'axe académique « Accompagner l'élève dans son parcours de réussite ».

Axe 3 ☞ Construire tous ensemble

Il répond à l'axe académique « Construire ensemble ».

Rappel est fait que ce projet d'école a été écrit en commun avec l'école maternelle, comme les précédents.

Activités au service du projet d'école :

Le conseil municipal d'enfants :

Les élections pour le conseil municipal d'enfants ont eu lieu le 17 octobre.

Le Conseil municipal des enfants a pour objectif d'initier les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté, de favoriser leur participation à la vie de la communauté pour l'intérêt général et de les faire s'exprimer dans le respect constant des autres.

Ce conseil participe à l'apprentissage des valeurs de la République et à l'appropriation de la notion de citoyenneté ; autant pour les élus que pour les électeurs parce que les premiers doivent rendre compte de leurs actions et que les seconds doivent questionner, interroger pour faire vivre la démocratie.

Mme Lagrange précise que Karim est intervenu sur le temps de classe pour présenter et expliquer les enjeux du CME et pour aider les candidats à l'élaboration de leur affiche profession de foi. Il est souligné par les enseignantes de CM que ces interventions tous les ans sont de très grande qualité et indispensables. Mme Piquet ajoute qu'il avait été envisagé d'initier les plus jeunes (cycle 2) aussi à ce temps d'apprentissage de la

démocratie (assister au vote par exemple, comprendre comment cela se passe,...), et que la réflexion devra aller dans ce sens l'année prochaine. Karim est tout à fait d'accord pour réfléchir avec l'équipe à ce sujet.

Lorsque le Conseil Municipal d'Enfants (CME) sera installé en mairie ils viendront présenter leurs rôles et leurs actions auprès des élèves de toutes les classes de l'école.

Mme le maire précise que l'installation du CME aura lieu le 30 novembre 2024. Les commissions seront définies et se réuniront certains samedis pour définir les projets des commissions.

L'équipe enseignante précise qu'elle souhaiterait obtenir les compte-rendus des commissions pour partager autour des projets initiés par les élus des enfants.

Madame Fournier précise que certaines classes intéressées pourraient venir lors de ces commissions dans la salle du conseil municipal pour tisser du lien.

PEAC : « L'art entre cour et jardin » : élaborer une fresque collaborative sur la thématique du végétal et des insectes sur les gradins en ciment dans la cour. Artiste retenu : FROB. Des ateliers seront aussi proposés aux parents qui le souhaitent, de sorte à ce qu'ils participent aussi à la fresque. Lors de la journée de la laïcité le 9 décembre, une présentation du projet et une rencontre avec l'artiste et ses œuvres seront organisées. Au départ le projet concernait aussi une artiste potière pour la fabrication d'éléments en poterie de type bains d'oiseaux, éléments décoratifs, etc. mais les financements alloués nous obligent à ne garder qu'un artiste sur les deux, malgré un avis très favorable au projet global initialement déposé.

Le volet avec l'artiste potière n'est pas complètement abandonné, et fait l'objet de réflexions de la part de l'équipe enseignante pour tenter de trouver d'autres financements. Mais c'est un volet très coûteux en temps de pratique, et en budget car de nombreuses interventions sont nécessaires, tout comme l'aspect matériel qui obligerait à se rendre à l'atelier de l'artiste potière, engendrant des frais de transport conséquents.

Madame la maire précise qu'une exposition sur la laïcité, faite par des enfants d'ANIMA est disponible à la mairie. Il faudra se rapprocher de Mr Kharadji si l'équipe enseignante est intéressée.

Classe de découverte :

Une classe de découverte à Super-Besse au centre Paul Léger de la FOL23 est proposée cette année encore uniquement pour les CM2 (38 élèves) du 24 au 26 mai 2024.

Le choix des CM2 avait été décidé à l'origine pour des raisons financières et de structure disponible, mais aussi cette année parce que l'effectif plus restreint est plus agréable à gérer lors des activités et visites pour créer du lien. Au-delà de développer l'autonomie des élèves, de nombreuses compétences seront travaillées sur place mais aussi en classe.

Une réunion à destination des familles aura lieu le jeudi 07/11/24.

Les encadrants sont Mmes Crassous et Lagrange, enseignantes de CM, Mme Piquet directrice et Mme Corrêa enseignante retraitée.

A noter que d'ores et déjà, quelques familles se sont déjà manifestées face à la crainte de difficultés financières pour financer les 90 euros demandés et ce malgré la possibilité d'établir un échéancier. Mme Fournier évoque la mise en place de la Cité éducative pour aider au financement des classes découverte.

Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret :

Toutes les classes bénéficient d'une animation par an et se rendent très régulièrement à la BMI (une fois par semaine pour certaines classes).

L'équipe aimerait avoir plus d'animations par classe par an car c'est un moment très apprécié par les enseignants et les élèves. Mais par faute de moyens, malheureusement cela n'est pas possible.

L'autre fréquentation est celle hebdomadaire ou bimensuelle pour du prêt d'ouvrages par les classes qui le souhaitent. Cela est très intéressant pour fréquenter des lieux de Guéret mais aussi par la qualité des ouvrages disponibles et la disponibilité des équipes lors des demandes enseignantes sur certaines thématiques.

Ecole et Cinéma :

Comme tous les ans depuis maintenant de nombreuses années, toutes les classes de l'école sont inscrites dans ce dispositif départemental : 3 séances par an (4 pour les CM), ce qui permet de proposer aux élèves des films dits de patrimoine et en dehors des sorties nationales.

Une séance coûte 2,5 euros par enfant et par séance. Des subventions par la mairie sont accordées à hauteur d'1,50 euros. Il reste donc à charge 1 euro pour la coopérative. L'équipe enseignante note une qualité constante

des programmes proposés. Dès le 21 novembre, toute l'école participera à la séance de « Calamity : une enfance Martha Jane Canary »

Pour les CM1-CM2, dans le cadre de la liaison CM2-6ème, une séance supplémentaire est proposée, mais à financer par la coopérative scolaire (sans subvention de la mairie). Un travail en collaboration avec les sixièmes de M.Nadaud sur le film est prévu.

Spectacles de la Guérétoise :

Tous les élèves vont pouvoir assister à 2 spectacles.

Le 17/01 : théâtre d'objets et vidéos « Chut ! Une pomme », puis le spectacle rock des Wackids.

Chorale :

Projet de la ville de Guéret, pour le cycle 3, 1 fois par semaine depuis le 16 septembre (avec les écoles de Langevin, Massé et Cerclier). La thématique retenue est l'Histoire (comédie musicale créée par deux creusois avec une partie théâtrale et une partie chantée). M. Naturel, professeur au conservatoire, intervient 1 fois par semaine pour les trois classes de CM. Mme Marzeau précise que les textes sont très complexes à mémoriser avec de nombreuses références historiques à travailler.

Un spectacle en fin d'année (en général vers le mois de mai) est prévu.

EPS :

- Piscine : BAM : du CP au CE2 en période 1, avec une séance par jour. L'équipe est très satisfaite des structures, des intervenants. On peut noter une très grosse progression des élèves.

Piscine : où en est-on de la décision de la mairie ? Aucune information. A priori, ouverture en janvier 2025.

Questionnement autour du financement. + de 22 000 euros pour Guéret car la piscine n'est plus de leur compétence mais celle de l'Agglo. Avant c'était gratuit pour la ville mais cela ne l'est plus. La priorité sera donnée aux classes pour lesquelles il y a une obligation de validation de niveau.

Une précision est demandée quant aux classes définies comme prioritaires. Pour Madame Fournier : la priorité est donc au cycle 2 vis à vis de l'aisance aquatique car c'est une demande de l'Inspection

Académique, contrairement à l'obligation pour le Savoir Nager. Conclusion : pas de piscine cette année pour le cycle 3.

Les représentants des parents d'élèves écriront un courrier à l'agglomération pour demander la gratuité des enfants de Guéret.

Cité éducative : possibilité d'avoir des financements spécifiques via la Cité Educative. Ces budgets existent pendant 3 ans avec 50 000 euros dont le financement d'un coordonnateur. Il reste de l'argent. Donc dans les 2 années suivantes 150 000 euros seront disponibles. 50 000 euros iront au collège Nadaud. La possibilité de financer des classes de découverte mais aussi sur un projet d'accès de tous les enfants à la piscine et au savoir nager peut être envisagé. Il sera donc créé comme premier projet : l'accès de tous les enfants au savoir nager avec un accès pour tous à la piscine.

- Dojo/ Gymnase de Grancher : Les classes de CP et CE vont fréquenter le DOJO à cette période et à la période 3 : Mmes Fredon et Godard en P2, puis Mme Parrain et M.Grison en P3

Chabrière : un vendredi am/période toute l'année. Financement du transport par la mairie. Merci car cela est très important et apprécié pour et par les élèves de l'école, même en cas de mauvais temps.

- Gymnase Léo Lagrange : questionnement sur l'utilisation possible ou pas des équipements appartenant aux asso : ex : les tables de ping-pong appartiennent au club, qui refuse de prêter les tables sans convention ni financement. Comment peut-on avoir un accès à une salle spécifique, sans avoir accès au matériel ? Le collège paye au club la location des tables. Madame le maire précise que la mairie paye une grosse subvention au club contrairement au collège. Elle va se renseigner car ce n'est pas normal et il n'y a pas de raison que cela soit à la coopérative scolaire de financer cet équipement, ce qui ne pourra pas être possible. L'autre problème est matériel/logistique car les tables sont stockées dans un local fermé à clé et les enseignants n'ont pas le droit non plus d'installer les tables, même si le local de stockage était ouvert.

- USEP : Nous n'adhérons pas à l'USEP cette année, les finances de la coopérative ne nous le permettent pas. Même si c'est contradictoire avec l'esprit de l'USEP auquel l'école adhérerait pleinement.

Informations sur les autres services de l'école :

PDMODC :

Dispositif octroyé en fin 2022/2023 suite à la suppression d'une classe. Ce dispositif sert à prévenir la difficulté et à gérer la difficulté moyenne car le PDMQDC n'est pas un enseignant spécialisé. Ses interventions sont sollicitées par les enseignants des classes. Les modalités peuvent être du travail de groupe plus ou moins important et la présence d'un enfant dans ce groupe ne présage pas qu'il soit en difficulté. Compte tenu des annonces ministérielles sur les suppressions de postes, la crainte est de voir ce poste disparaître en fin d'année.

D'après Madame le maire, le poste pourrait être protégé par la présence du dispositif « Cité éducative », qu'un rééquilibrage pourrait être fait avec les autres écoles de Guéret, mais il risque de n'être qu'à minima reconduit et non pérennisé.

RASED :

Une psychologue scolaire et une maîtresse E (travail scolaire) interviennent sur notre école mais nous n'avons pas de maître G (travail sur le comportement). La difficulté scolaire (avec des formes très diverses) est très présente dans notre école, de plus en plus chaque année. Il y a d'importants besoins en accompagnement RASED.

PEMPR : Pôle Ressources

Guillaume Clavé, enseignant missionné Pôle Ressources, travaille auprès d'écoles ayant des besoins concernant le climat scolaire ou auprès d'élèves ayant des besoins non scolaires.

UPE2A : C'est une unité spécifique pour l'accueil d'enfants étrangers ne parlant pas français. Les élèves sont inclus dans les classes ordinaires deux fois par semaine. Les lundis et jeudis, ces 11 élèves allophones du CP au CM2 intègrent cette unité auprès de M Vachon. 8 élèves sur les 11 sont de l'école Prévert malgré le fait que cette unité spécifique soit ouverte à tous les enfants de la Creuse.

Une maîtresse EFIV, rattachée à Lavaveix-les-Mines, vient deux fois par semaine pour prendre en charge certains enfants du voyage. 6 élèves de l'école sont concernés.

Partenaires associatifs :

- Clubs Coup de Pouce pour les CP-CE1 : Ce sont des petits groupes d'enfants qui travaillent la lecture et les mathématiques après la classe, sur proposition des enseignants avec accord des familles. L'encadrement est habituellement fait par des étudiants à l'INSPE, futurs enseignants. Mais cette année, le Club Coup de Pouce est en difficulté par manque d'étudiants volontaires (car ils finissent plus tard les cours à l'INSPE mais aussi beaucoup viennent de Limoges et ne restent pas sur la Creuse après leurs cours).

4- PPMS unifié (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

Le PPMS est projeté et commenté, notamment les pages 10 et 11 avec les conduites à tenir, unifiées, que ce soit attentat-intrusion ou risques majeurs. Il a été construit avec l'école maternelle Prévert, Mr Carras et Mr Lafaye.

Ont été posés dans chaque classe des alarmes, déclenchées à partir de boîtier-télécommande (1 dans le bureau de chaque directeur) ou de boîtiers type déclenchement alarme présents dans chaque bâtiment (2 boîtiers présents dans les bâtiments). Un boîtier devrait être installé à la cantine.

Un exercice a été réalisé avec la maternelle le 8 octobre. Une difficulté a été relevée : il faudra définir deux sonneries différentes pour savoir d'où vient le danger (maternelle ou élémentaire) afin de réagir de manière appropriée (évacuation ou confinement).

Un exercice incendie a été réalisé le 14 octobre à 15h15. Un exercice avec présence des pompiers, comme l'année dernière, est en réflexion sur le deuxième ou troisième exercice de l'année car cela avait été très apprécié.

5 – Evaluation d'école : Présentation avec le doc power-point utilisé pour le travail en groupes.

Cette évaluation permet de mettre en valeur le travail réalisé dans et pour l'école, par tous les acteurs qui travaillent ou gravitent dans ou autour de l'école. Ces évaluations d'école devraient avoir lieu tous les 5 ans.

L'auto-évaluation devra être rendue le 7 décembre. Des parents, comme des personnels ou des représentants de la municipalité pourront ensuite être « interviewés » par 3 évaluateurs externes venus de Haute-Vienne (un IEN, 1 conseiller pédagogique et 1 DEA ou directeur) le 30 janvier 2025. Un retour sera ensuite fait le 11 février à l'équipe par ces évaluateurs externes à l'équipe enseignante, mais aussi à tous ceux qui souhaitent y assister et ayant participé à l'évaluation externe.

7- Informations diverses :

M. Vachon remercie la municipalité pour l'installation du TBI dans sa classe.

Photocopieur : merci pour le photocopieur de secours.

Travaux : dans le nouveau bâtiment, le chauffage ne fonctionne pas bien. Une intervention est prévue dans les jours à venir.

Point sur la coopérative scolaire :

Début d'année environ 844 euros. Depuis le début de l'année :

- participation volontaire des familles : 905 euros (en hausse de 62 euros mais avec 20 élèves de plus donc le taux de participation a diminué)

- subventions mairie 2023/2024 pour école et cinéma 213 euros et 546 euros pour le voyage scolaire de juin 2024.

- dons : 250 euros par Mme Weens, et 507 euros de l'APE pour un trop perçu par erreur de la part du conseil départemental suite à une somme allouée pour le voyage de classe de découverte de l'année dernière.

Remerciement également aux familles qui ont donné plus pour la participation à la coop que celle demandée et qui sont donc devenus des dons à la coopérative scolaire.

Bénéfice de quasi 3000 euros après les en cours (affiliation OCCE 473 euros et rachat d'un livre pour la BMGG) mais il faut faire attention avec tous les projets à financer pendant l'année. Pour être serein il faudrait avoir presque 5 500 euros sur le compte.

Panneaux Rossignols :

Madame Fournier n'est pas au courant (question posée à tous les conseils d'école depuis 3 ans).

Elle s'engage à les faire enlever et à les mettre sur AgoraStore (ou autre plateforme de vente en ligne) pour les vendre et à reverser l'argent récolté à la coopérative scolaire.

Association de parents :

L'association commence à voir de nouveaux parents arriver. Il y a eu des bénéfices qui ont permis de faire un don à la coopérative scolaire en fin d'année.

Les opérations à venir : vente de gâteaux ou objets sur le marché, tombola, ventes sur le marché de Noël de l'école.

Remerciements de l'équipe enseignante mais il serait bien de faire un calendrier commun avec la coopérative scolaire afin de ne pas avoir des actions qui tombent en même temps.

8 - Questions diverses

La séance est levée à 19h35

Les secrétaires,



E. Degaine

La directrice, Mme Piquet Isabelle

